

Compte rendu de la 1^{ère} réunion du Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »

7 Mars 2017

A Bras d'Asse









Etaient présents au $\mathbf{1}^{\operatorname{er}}$ Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents » :

Nom, Prénom	Administration / Organisme	Téléphone	Adresse mail.	Signature
binano olivon	FDSIL 04	0608090320	oliver good 6 Corage for	01/
SUBES 904	Agrice Ven	06 13261253	guy. rubes @ gnail. com	CHA-
KERLEAU Mand	FD8ic 04	0492794041	fasicola ahp chambagui.f.	and the same of th
GARCIA Herri	Maise la Castelle	06 10987591	henri, garcia @le Castellet 04.con	· jarellf
CHABANDA. Mario	FRE 04.	06 39 365794	paper 52 @ yahar. Fr	
DAVIN nichel	LPO PACA-GL	0651034534	m. davinlpo Offer for	US
FERNANDEZ BILLY	FNE OH	0630897336	billy Fernandez@freo4.fr	
GUIRANDY Thisking	APPMA 'la Bleone	0687873248		July
GONDA ROMARIC	AFB 04	06 72 08 12 39	SDO4 @AFBIODIVERSITE. FR	A
Corcione gautien	PNRY	0492746800	cgantier@parcdewordon. fr	of
Philippe Picon	EPIB Durance	0670338315	philips. picon & smard.og	4Ph
	Music Bliens	0631336113		- dimes
Guichard RENE	Sociale Pitche de l'asse	0412348929		23.
MICHEL CHARAUD	DOTO4	07.0340102		(G)

Nom, Prénom	Administration / Organisme	Téléphone	Adresse mail.	Signature
ESCOTIFIER Exelyn	77, 04	04 32 30 E0 37	exily - crioffin a clys-de hast provence y cref	67
PAUL Golles	SHDBA			
CASTAN Alam	OFFICE NATIONAL FORETS	0676481790	alain, castan @ onf. Fr.	4
Escudia christaphe	conseilla d'unicipal	0492743044	chrisare 1 Q/sheo. Fr.	
MAHOT Christian	AAPPITA legente orandonaise	0677012218	christian. Mahut @ orange: fr	
GUYOT Fabience.	Chambe Agicutu O4	06 63 1753 21	fgycha ahp. chambayii. fr	GOD
obigo Garoni Agnis	Agone de l'Éau RTC	0426.22.35.66	agnes. obispo-garoui@eaurmofo	
Lour Boundin	Agence de l'eau	0426223881	Pairent. Goundina Ceaurene. In	\$ 1
Olivies NALBONE	REGION. Service Ear	0691.57.53.76	analbone @ regionpa ca. fir	J.B.
Patrick MARCAL	ches de Centre de Digno les Bains BIRTE	06.85.67.39.55	Patrick.marcaledeueloppenut- durus 1e. gow. fr	3
Polane trances	polymes	067461139	6	103-
HANENT Pahick	5 jean et	0612100613		V.d.
Bansard Vorgane	SMBBA			
0				

Nom, Prénom	Administration / Organisme	Téléphone	Adresse mail.	Signature
GATTO PIERRE	MAIRIE MEZEL	0683038968	PIERNE . GAT CONANCE . FR	-65
MOTTE Reland	P du CPIE	0688011666	rdendmette & verye. fr	0) 26
REBUFFEL Chewral.	Hair Sever		chantal rebulled e 1111 Down	
Morgenthales Unite	/ DIF	06 82 37 14 35	Celine pleuveraux a cpic 04	com Mipelier
COULLET Alain	CONTUNE TORIEZ CCAPU	oh-92-89-06-14	Comminemous Corange of Cocapt Corange of 2	
DER Selasher	Mouris de DARMENE	0176319282	Seb. may of Ocange. Fr	As
	Main's BRIZELYE			4
MOSCIONI LOVIS	Entragel.	08 83.37.78.87	l. mosgovi Doronge fe	Moscion
SUZOR Piene	CA Atta hovenu Agglo		Pieme. Sujar Quenados. fr	1,
Lycus dux lowhe	Comme Estoublon	06.82.65.56.24	Cesaire · lucasolo joste · 1	r Line
BARTOLI Ni autoino	Cl		bartlini-a@gonline. fr	
RIBOT Jean Alser	t DIVA FS Pêche OU	06.88.11-07.4	ehribot ou ood you o it;	/ Jun
SAMAILLE Germenline	FDAAPPMAG9		fdo4. clementine samaille @ora	rge fr

Le 1^{er} Comité de Rivière de « l'Asse et ses affluents » s'est tenu à Bras d'Asse, le mardi 7 mars 2017.

Une rencontre qui a réuni 41 personnes (20 du collège des collectivités territoriales, 14 du collège des usagers et 7 de du collège de l'Etat), dans le but d'installer ce Comité et de valider ensemble les grandes orientations de l'Avant-Projet du Contrat de Rivière.

Ordre du jour :

Ouverture de la séance par Monsieur CHARAUD, chef du service Environnement-Risques de la DDT 04.

- 1) Présentation de l'avant-projet du Contrat de Rivière « l'Asse et ses affluents », pour validation ;
- 2) Élection du président du comité de rivière ;
- 3) Désignation des membres du bureau ;
- 4) Présentation des prochaines étapes de l'élaboration du contrat de rivière ;
- 5) Elaboration des listes des participants aux commissions thématiques ainsi qu'aux COTECH;
- 6) Approbation du règlement intérieur.

Clôture de séance par Monsieur le Président du Comité de Rivière.

Liste des acronymes

AAPPMA: Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique

AFB: Agence Française pour la Biodiversité

ARS : Agence Régionale de Santé

CCAPV: Communauté de Commune Alpes Provence Verdon

COTECH: Comité Technique

CPIE: Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DDT: Direction Départementale des Territoire

DIR-MED: Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

DLVA: Durance Luberon Verdon Agglomération

EPTB: Etablissement Public Territorial de Bassin

FDAAPPMA: Fédération Départementale des AAPPMA

FDSIC : Fédération Départementale des structures d'irrigation collective

FNE: Franc Nature Environnement

LPO: Ligue pour la Protection des Oiseaux

MISEN: Mission Interservices de l'Eau et de la Nature

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF: Office National des Forêts

PAA: Provence Alpes Agglomération

PNRV: Parc Naturel Régional du Verdon

SMAVD : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

SMDBA: Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse

<u>Accueil</u>

M. Gilles PAUL, président du SMDBA, a tenu à accueillir, en tant que maire de Bras d'Asse, les acteurs du territoire ayant répondu présent au 1^{er} Comité de Rivière de l'Asse. Il remercie également cette forte mobilisation, qui est un atout pour l'élaboration du Contrat de Rivière.

La réunion est ouverte par M. Michel CHARAUD, chef du service Environnement-Risques de la DDT 04, qui accueille les membres du Comité de Rivière au nom de M. le Préfet de département. Il présente la composition de ce Comité qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral et rappel l'ordre du jour.

<u>Présentation de l'avant-projet du Contrat de Rivière « l'Asse et ses</u> affluents »

La parole est cédée à Mme Morgane BANSARD, chargée de missions rivière au SMDBA (remplaçante de Mme. Amandine ALONZO), pour présenter l'avant-projet du Contrat de Rivière de l'Asse. A l'aide d'un diaporama, cette dernière présente le diagnostic du bassin et les premières orientations du Contrat. *Ce diaporama sera envoyé à tous les membres du Comité de Rivière de l'Asse.*

Mme Morgane BANSARD a tout d'abord présenté le bassin versant de l'Asse ainsi qu'un rapide diagnostique concernant la ressource en eau, la qualité de l'eau et les milieux naturels, permettant de comprendre les premiers grands enjeux du territoire.

Mme Morgane BANSARD rappel ensuite ce qu'est un Contrat de Rivière et les motivations pour cette démarche. Un Contrat de Rivière est un engagement moral de la part des maîtres d'ouvrages et des financeurs du territoire. Cet outil de gestion globale et concertée a pour but de répondre aux enjeux et objectifs locaux, à travers : la restauration, l'entretient, la valorisation et la réduction de la vulnérabilité face aux inondations du bassin versant de l'Asse, etc. C'est une opportunité de fédérer les maîtres d'ouvrages ainsi que d'obtenir une assistance technique et des aides financières. Le programme d'action du Contrat étant sur 6 ans, il permet d'avoir une visibilité à moyen terme des actions à venir.

Le programme préalable d'action est structuré en 4 volets :

- RES : Gestion quantitative de l'eau
- QUA : Gestion qualitative de l'eau
- MIL : Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations.
- GES : Gestion locale et concertée et communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau

Les objectifs dans chaque volet ont été présentés et quelques exemples d'actions ont été énoncés (l'ensemble des actions proposés figurant à la fin du diaporama).

Comité de Rivière

Mme Morgane BANSARD revient sur la composition du Comité de Rivière, comme présentée dans l'arrêté préfectoral.

Le Comité de Rivière est composé de 3 collèges :

- Les Collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (les communes, les intercommunalités, le Conseil Régional PACA, les syndicats de rivières et le PNR du Verdon), soit 24 membres;
- Les Usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (les associations de pêches, la fédération de pêche, la chambre d'agriculture, la FDSIC, le CPIE, FNE et la LPO), soit 10 membres;
- L'Etat et ses établissements publics (la préfecture 04, l'Agence de l'eau RMC, l'AFB (ONEMA), l'ONCFS, l'ONF, la DIR-MED, l'ARS, la MISEN), soit 8 membres.

M. Olivier NALBONE, Chargé de mission - Service Eau et Milieux Aquatiques du Conseil Régional PACA, informe que la désignation d'un élu pour représenter le Conseil Régional PACA se fera prochainement.

Mme Morgane BANSARD rappelle également les rôles du Comité de Rivière. Le Comité est l'instance chargée de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière. Il a pour missions de :

- définir en concertation les objectifs du contrat ;
- choisir une logique d'action et définir des priorités ;
- valider l'avant-projet et le dossier définitif avant sa présentation en comité de bassin

Election du président du Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »

Les rôles et les modalités d'élections du président du Comité de Rivière sont énoncés par Mme Morgane BANSARD.

Puis M. Michel CHARAUD lance l'appel à candidature pour la présidence de ce Comité de Rivière.

M. Gilles PAUL, maire de Bras d'Asse et président du SMDBA est seul candidat à la présidence du Comité.

M. Pierre SUZOR, maire de Mézel et représentant de PAA, soutient la candidature de M. PAUL à la présidence au vu de son investissement dans cette démarche ainsi que dans la gestion du SMDBA. C'est, d'après ce dernier, un choix logique.

Conformément aux règles de fonctionnement proposées, le vote se fait à main levée.

✓ M. Gilles PAUL est élu président du Comité de Rivière à l'unanimité.

Election des membres du Bureau

M. Gilles PAUL, président du Comité, rappel les rôles des membres du bureau :

- débattre de certains sujets avant le Comité
- préparer les orientations à soumettre au comité

Ce n'est pas un organe de décision. Le bureau est composé de 2 membres par collège, du président et d'invités si besoin (experts ou autres acteurs).

Chaque collège vote ses représentants.

M. Gilles PAUL lance l'appel à candidature au sein du collège des collectivités territoriales pour l'intégration du bureau (2 membres).

Sont candidats:

- M. Michel VITTENET, représentant de la DLVA et du SMAVD
- Et M. Antoine BARTOLINI, représentant de la commune d'Estoublon.

Conformément aux règles de fonctionnement proposées, le vote se fait à main levée.

- ✓ M. Michel VITTENET est élu membre du bureau à l'unanimité.
- ✓ M. Antoine BARTOLINI est élu membre du bureau à l'unanimité.

M. Gilles PAUL lance ensuite l'appel à candidature au sein du collège **Etat et établissements publics** pour l'intégration du bureau (2 membres).

Sont candidats:

- L'Agence de l'eau RMC : M. Laurent BOURDIN
- Et la MISEN: M. Pierre GOTTARDI ou M. Michel CHARAUD

Conformément aux règles de fonctionnement proposées, le vote se fait à main levée.

- ✓ L'Agence de l'eau RMC est élu membre du bureau à l'unanimité.
- ✓ La MISEN est élu membre du bureau à l'unanimité.

Pour finir, M. Gilles PAUL lance l'appel à candidature au sein du collège **Usagers et associations** pour l'intégration du bureau (2 membres).

Sont candidats:

- Mr. Guy SUBES, représentant de la Chambre d'agriculture
- Mr. Jean-Albert RIBOT, président de la Fédération de pêche
- Mr. Mario CHABANON, représentant de FNE
- Mme Ursula MORGENTHALER, représentante du CPIE

Suite à un vote à bulletins secrets,

- ✓ M. Guy SUBES est élu membre du bureau à la majorité.
- ✓ M. Mario CHABANON est élu membre du bureau à la majorité.

Résultats des votes figurent sur le diaporama.

Tableau résumé des élections :

	Représentant élu	Structure
Président	Gilles PAUL	SMDBA / commune de Bras d'Asse
Membres du bureau du	Michel VITTENET	DLVA / SMAVD
Collège des Collectivités territoriales	Antoine BARTOLINI	Commune d'Estoublon
Membres du bureau du		Agence de l'eau RMC
Collège de l'Etat		MISEN
Membres du bureau du	Guy SUBES	Chambre d'agriculture
Collèges des usagers, associations	Mario CHABANON	FNE

Commissions thématiques

Le SMDBA propose 4 commissions :

- Ressource
- Qualité de l'eau
- Milieux naturels et protection contre les inondations
- Communisation/sensibilisation

Ces commissions permettront de définir les maîtres d'ouvrages, de rédiger les fiches actions, de proposer de nouvelles actions ou éventuellement d'en retirer, etc.

C'est une phase très importante pour l'élaboration du Contrat de Rivière.

M. Philippe PICON propose d'avoir une commission qui traiterait de la compétence GEMAPI. Une réflexion sur cette nouvelle compétence doit avoir lieu tout au long de l'élaboration du Contrat de Rivière car elle aura des impacts sur l'identification des maîtres d'ouvrages. Cette commission permettrait également de regrouper les EPCI du bassin versant de l'Asse.

M. Laurent BOURDIN estime également indispensable d'avoir une commission sur la GEMAPI. Celle-ci pourrait être regroupée avec celle portant sur la communication/sensibilisation.

Le Comité de Rivière, dans son ensemble, valide les 4 commissions suivantes :

- Ressource en eau
- Qualité de l'eau
- Milieux naturels et protection contre les inondations
- Communisation et compétence GEMAPI

M. Gilles PAUL propose ensuite de passer à l'élaboration des listes des participants aux commissions thématiques.

M. Michel VITTENET ne pense pas, par expérience, que cela soit utile de faire des listes de participants. Il propose plutôt d'ouvrir ces commissions à tous les membres du Comité de Rivière afin de ne léser personne.

Mme Morgane BANSARD rappelle que les commissions pourront également être ouvertes à des experts ou autres acteurs du territoire invités par le président ou les membres du bureau pour des points spécifiques.

Le Comité de Rivière valide unanimement l'ouverture des commissions à tous les membres du Comité. Ainsi, ces derniers seront informés de chaque date de commissions et de leur état d'avancement (comptes rendus).

Comités techniques (COTECH)

Structure souhaitant faire partie du COTECH :

- ONF
- Fédération de pêche
- Conseil régional PACA
- Agence de l'eau RMC
- AFB
- Chambre d'agriculture
- DIR-MED
- DDT
- FNE
- AAPPMA « la Bléone »
- PNR du Verdon (à confirmer avec le représentant, absent au 1^{er} Comité)
- CPIE

Etapes à l'élaboration du Contrat de Rivière

Les différentes étapes pour l'élaboration du Contrat de Rivière sont présentées par Mme Morgane BANSARD.

Ce 1^{er} Comité de Rivière fait suite à la réalisation d'un diagnostic du bassin versant de l'Asse, d'une candidature (juin 2016) et de l'avis favorable de la MISEN (janvier 2017) sur l'avant-projet du Contrat de Rivière.

La prochaine étape est le passage devant le Comité d'agrément, le 30 juin 2017, afin de présenter et de promouvoir l'avant-projet de Contrat de Rivière de « l'Asse et ses affluents ».

Après un travail important des commissions thématiques et des COTECH sur la rédaction des fiches actions, le projet de Contrat de Rivière sera présenté pour validation au prochain Comité de Rivière qui devrait avoir lieu en juillet prochain.

Le projet de Contrat finalisé sera présenté à la commission des aides le 20 octobres 2017. L'objectif est la signature du Contrat de Rivière en janvier 2018.

M. Laurent BOURDIN précise que le Comité d'agrément aura lieu à Lyon. C'est un Comité structuré de la même façon que le Comité de Rivière avec 3 collèges (Etat, usagers et collectivités territoriales). Ce comité est présidé par M. Michel Dantin, député Européen.

Règlement intérieur

M. Antoine BARTOLINI soulève le fait que les suppléants n'apparaissent ni dans l'arrêté préfectoral ni dans le règlement intérieur.

Après plusieurs interventions, il en est ressorti que l'arrêté préfectoral laisse suffisamment de souplesse pour ne pas avoir besoin de désigné de suppléant. En effet les maires, directeur ou président peuvent déjà être remplacé par leur représentant.

De plus, l'article 2 du règlement intérieur prévoit qu'en « cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. »

Mme Morgane BANSARD précise que les suppléants qui ont été désignés par leur structure seront tenus au courant de toutes les dates de réunions ainsi que des comptes rendus, comme tous membres du Comité.

- M. Olivier NALBONE relève une erreur dans le règlement intérieur : le collège des collectivités territoriales comporte 24 membres et non 25.
 - ✓ Approbation du règlement intérieur du Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »

Programme préalable d'actions

Plusieurs membres du Comité ayant souhaités voir le programme d'actions plus en détail, Mme Morgane BANSARD a présenté rapidement chaque action actuellement inscrite dans le Contrat de Rivière.

Cette présentation a permis aux membres du Comité d'apporter de nouvelles actions.

M. Romaric GONDA, de l'AFB, relève qu'aucun inventaire/suivi de la population d'Apron du Rhône n'est prévu. Cette espèce faisant l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope, sur la partie aval de l'Asse, il serait pertinent d'inclure cette action au Contrat.

C'est effectivement un oubli qui sera rectifié et ré-abordé lors des commissions et COTECH.

Mme Ursula MORGENTHALER et M. Roland MOTTE, du CPIE, font part au Comité que les Chemins de Fers de Provence avaient l'habitude d'utiliser des produits phytosanitaires en grandes quantité pour entretenir leur réseaux (longeant souvent l'Asse). Quels sont leurs pratiques actuellement ? Le CPIE propose d'avoir une action sur cette thématique.

Compte-tenu de la règlementation interdisant ce type de pratique depuis janvier 2017, une action de communication est peut-être à mettre en place. C'est un sujet sur lequel pourra se pencher la commission sur la qualité des eaux ou celle sur la communication.

M. Billy FERNANDEZ, de FNE, propose de rajouter une action de communication sur la compétence GEMAPI. Il propose également un travail de communication sur les conséquences du changement climatique (sur la ressource en eau, sur la biodiversité, sur les aléas climatiques) auprès du grand public.

Ce travail de proposition d'actions et de développement des actions proposées; est à poursuivre lors des différentes commissions.

Mme Morgane BANSARD présente le coût total du programme d'actions estimé à :

1 455 000 €.

Mme Morgane BANSARD précise que les travaux qui vont découler des études prévues en 1^{ère} phase intégreront le Contrat de Rivière en 2nd phases. Le bilan mi-parcours qui aura lieu au bout de 3 ans permettra de rajouter notamment ce type d'actions. Ainsi, le coût annoncé ne correspond pas au coût global du Contrat de Rivière sur les 6 ans.

Clôture du 1er Comité de Rivière « l'Asse et ses affluents »

M. Laurent BOURDIN de l'Agence de l'eau et M. Olivier NALBONE du Conseil Régional PACA félicitent le SMDBA pour le travail accompli.

M. Gilles PAUL, président du Comité de Rivière, clôture la réunion en remerciant l'ensemble des membres du Comité pour leur participation.